

PORTO-NOVO, le 24 OCTOBRE 1961.-

///) ECRET N° 61- 329 /PR.SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Consti-
tution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 381/PCM du 20 Décembre 1960 portant
formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 111/PR.CAB du 15 Avril 1961 fixant les
attributions des Membres du Gouvernement ;

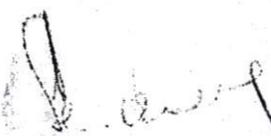
D É C R Ê T E :

ARTICLE 1er.- Mr. Michel AHOUANMENO, Ministre de l'Education
Nationale et de la Culture est chargé de l'intérim du Ministre
de la Fonction Publique et du Travail pendant l'absence de
Me. Bertin BORNA.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

AMPLIATIONS:
P.R. 15
S.G.G. 3
A.N.D. 1
MINISTRES 13
J.O.R.D. 1

Pour LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
absent,
Le Vice-Président de la République;


S. M. APITHY